



Contrat d'apprentissage+depot de bilan

Par **cobache**, le **29/01/2017** à **09:01**

bonjour

ma fille a signée un contrat apprentissage le 1/08/2016 pour une période de 2 ans et le 27/01 au soir, son employeur l'apelle au tel pour lui dire de passer le lendemain à l'institut ou lui sera annoncé que l'entreprise a déposé le bilan, qu'elle recevra un courrier et que ce n'est plus la peine de se présenter au travail.

que doit elle faire vu le fait accompli ?

qu'en est il de son salaire ou de ses salaires si elle ne retrouve pas d'employeur d'ici 3 mois ?

quelle attitude adopté si un liquidateur judiciaire est nommé ?

devons nous prendre un avocat, voir l'inspection du travail, les prudhommescar on ne sait pas par où commencer.

merci pour vos explication.